

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 Haute - Vienne

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LIGOURE

Nombres de membres :

Afférents au conseil	En exercice	Présents	Procurations
15	14	8	3

Séance ordinaire du 12 avril 2023

Date de la convocation :  
 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD

Date d'affichage :  
 4 avril 2023

Présents : Mesdames CHEYRONNAUD et BOUILHAGUET  
 Messieurs MARCELLAUD, DE JESUS, LEBRAUD, FAUCHER, DECONCHAT et REYROLLE  
Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de S. VIGNAUD à C. CHEYRONNAUD et de E. COIFFE à N. DE JESUS

Objet de la délibération :

Affectation résultat d'exploitation exercice 2022  
 du Budget Général

Le Conseil Municipal,  
 Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022  
 Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
 Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- excédent de fonctionnement antérieur reporté .....	50 121.49 €
- excédent d'investissement antérieur reporté.....	- 14 746.54 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2022 :

- solde d'exécution de l'exercice .....	13 380.37 €
- solde d'exécution cumulé .....	- 1 366.17 €

Restes à réaliser au 31.12.2022 :

- dépenses d'investissement .....	143 925.32 €
- recettes d'investissement .....	165 776.86 €
SOLDE	21 851.54 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2022 :

- rappel du solde d'exécution cumulé .....	- 1 366.17 €
- rappel du solde des restes à réaliser .....	21 851.54 €

Excédent de financement total 20 485.37 €

Besoin de financement à couvrir en priorité 0 €

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
Haute - Vienne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LIGOURE

Nombres de membres :

Afférents au conseil	En exercice	Présents	Procurations
15	14	8	3

Séance ordinaire du 12 avril 2023

Date de la convocation :  
4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à vingt heures trente minutes,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de  
ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD

Date d'affichage :  
4 avril 2023

Présents : Mesdames CHEYRONNAUD et BOUILHAGUET  
Messieurs MARCELLAUD, DE JESUS, LEBRAUD, FAUCHER, DECONCHAT et REYROLLE  
Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de S. VIGNAUD à C. CHEYRONNAUD  
et de E. COIFFE à N. DE JESUS

Objet de la délibération :

Affectation résultat d'exploitation exercice 2022  
du Budget Général (suite)

Résultat de fonctionnement à affecter :

- résultat de l'exercice .....	123 099.46 €
- résultat antérieur .....	50 121.49 €

Total à affecter 173 220.95 €

Le Conseil Municipal,

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION :

- |   |              |
|---|--------------|
| 1- couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement :                     | 0 €          |
| 2 - affectation complémentaire en « réserve » :<br>(crédit du compte 1068 sur BP 2023)..... | 0 €          |
| 3 - reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023<br>ligne 002 .....           | 173 220.95 € |

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme en mairie le 13 avril 2023.

Le Maire,  
Didier MARCELLAUD

